



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 29 janvier 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Premier ministre a présidé aujourd'hui en Isère un nouveau Comité interministériel à la Ville pour faire le point sur un an d'action du Gouvernement en faveur des quartiers.

Il y a un an, le 29 janvier 2021, le Comité interministériel à la Ville (CIV), réuni sous la présidence du Premier ministre à Grigny, décidait de mobiliser 3,3 milliards d'euros supplémentaires en faveur des 5,4 millions de nos concitoyens qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et actait plusieurs engagements forts sur les champs de la sécurité, du logement, de l'éducation, de l'insertion et de la cohésion sociale.

Un an après, le Premier ministre, accompagné de M. Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé, de Mme Emmanuelle WARGON, ministre chargée du Logement, de Mme Nadia HAI, ministre déléguée chargée de la Ville et de Mme Nathalie ELIMAS, secrétaire d'Etat chargée de l'Education prioritaire, s'est rendu ce samedi 29 janvier, à Grenoble et à Echirolles, pour présider un comité de suivi anniversaire afin de faire le point sur l'action du Gouvernement en faveur des quartiers : 12 mois après, toutes les mesures prises à Grigny ont été mises en œuvre et entrent progressivement dans le quotidien de nos concitoyens dans les quartiers prioritaires.

C'est le cas des enjeux de sécurité et de prévention de la délinquance, première préoccupation des habitants des quartiers, auxquels le Gouvernement a souhaité apporter des réponses fortes : 1 200 policiers et gendarmes ont été mobilisés et sont opérationnels dans le cadre des 62 quartiers de reconquête républicaine (QRR). Outre le renforcement de la

présence des forces de sécurité, une action spécifique a été conduite pour prévenir la délinquance grâce au recrutement de professionnels qui interviennent sur le terrain au contact des jeunes et des habitants des quartiers : 456 éducateurs et médiateurs ont ainsi été recrutés et interviennent dans 45 quartiers.

Faire revenir la sérénité va de pair avec le retour d'un cadre de vie digne pour les territoires prioritaires. Le logement et les conditions de vie des habitants des quartiers ont fait l'objet d'un engagement fort : 2 milliards d'euros supplémentaires ont été attribués aux projets de rénovation urbaine, portant à 12 milliards l'effort consenti depuis le début du quinquennat. Depuis le 29 janvier 2021, ces moyens ont permis d'amplifier et d'accélérer les projets menés dans 88 quartiers. Les chantiers ont démarré dans 328 quartiers et concernent déjà 212 000 habitants, au-delà de l'objectif fixé par le Premier ministre de 320 chantiers démarrés à la fin de l'année 2021. Nos concitoyens dans ces territoires doivent bénéficier de conditions de logement décentes mais également d'équipements de proximité de qualité : c'est pourquoi l'Agence nationale du sport (ANS) a été mobilisée et 25 millions d'euros validés pour financer la rénovation de 168 équipements sportifs de proximité.

Si l'action sur le contexte urbain et le bâti est importante, le Gouvernement s'est également attaché à concrétiser la promesse d'émancipation dans les quartiers, par l'éducation comme par l'emploi : le dispositif « 1 jeune, 1 solution » a mobilisé 838 millions d'euros pour soutenir l'emploi des jeunes dans les quartiers, où 34 671 résidents sont entrés en garanties jeunes et 15 371 PEC ont par ailleurs été signés au bénéfice des jeunes issus des QPV. 500 conseillers Pôle Emploi ont dans le même temps été recrutés dans 70 agences et ont accompagné 78 700 demandeurs d'emploi. Sur le quinquennat, dans les quartiers prioritaires, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A dans les quartiers a diminué de 14%.

De façon transverse, et comme le Premier ministre s'y était engagé, le plan France Relance a bénéficié aux habitants des quartiers. L'engagement de flécher 1% des crédits du plan de relance a été atteint et même largement dépassé puisque 2,4 milliards d'euros ont été engagés au bénéfice des populations de ces territoires avec 667,9 millions d'euros pour la rénovation énergétique et l'investissement local, 1,2 milliard d'euros pour la compétitivité et l'attractivité des quartiers et 429,5 millions d'euros pour une relance solidaire et territoriale.

Lors du CIV qui s'est tenu aujourd'hui, le Premier ministre a également insisté sur la nécessité de prolonger les efforts engagés et pris un certain nombre de décisions qui seront mises en œuvre dans les semaines à venir :

- Les quartiers d'été, les vacances apprenantes et l'été culturel seront reconduits à l'été 2022. Les modalités de leur organisation seront communiquées par les ministres dans les prochaines semaines ;
- 74 nouvelles Cités éducatives sont labellisées, 8 voient leur périmètre étendu. La cité éducative déjà labellisée sur le périmètre de Grenoble et Echirolles donnera lieu à deux cités éducatives aux territoires élargis. Plus d'1 million de jeunes bénéficieront de cet investissement, le plus massif depuis l'ANRU (cf. carte en PJ) ;
- De la même manière que les Cités éducatives, les Bataillons de la prévention seront prolongés d'une année et verront ainsi leurs financements étatiques maintenus jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- Au regard du contexte sanitaire qui appelle une vigilance accrue en matière de santé dans les territoires prioritaires, 20 nouveaux centres et maisons de santé participatifs sont labellisés par un arrêté à paraître ce jour ;
- Au vu de l'enjeu que constitue la présence des services publics dans les territoires, 10 nouveaux bus France Services sont labellisés dans les QPV portant le nombre total d'espaces France Services à 352 ;
- A l'initiative de M. Karl OLIVE, maire de Poissy (Yvelines), chargé d'émettre des propositions sur l'insertion des jeunes par le sport, plusieurs dispositions nouvelles seront examinées pour étudier les modalités de leur mise en œuvre : cela concerne la création de tiers-lieux sportifs en pied d'immeuble avec l'appui des bailleurs, le développement des « TIG Sport » dans les clubs sportifs avec gratification des tuteurs et l'expérimentation d'une contractualisation entre les collectivités, l'Education nationale et les clubs sportifs.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr